

consultations appropriées avant d'instituer dans l'un ou l'autre pays un régime quelconque de réglementation influant sur l'autre.

4. Afin de faciliter la production essentielle, les échanges de connaissances techniques et de compétences que nécessite une telle production dans l'un et l'autre pays devront autant que possible être libres.

5. On devra autant que possible supprimer les barrières qui entravent le mouvement entre le Canada et les États-Unis des marchandises nécessaires à l'effort de défense commune.

6. Les deux Gouvernements se consulteront, par l'intermédiaire de leurs organismes compétents, au sujet de tout problème de finance ou de change étranger auquel pourra donner lieu la mise en œuvre du présent accord.

Je ne saurais m'étendre sans abuser de la patience des honorables députés, sur la portée pratique de cette déclaration de principes. Il y a lieu, cependant, de souligner deux ou trois points importants.

De gré à gré nous achetons beaucoup de matériel de guerre des États-Unis, qui nous rendent la pareille en plaçant d'importantes commandes de guerre au Canada. Nous savons que les autorités américaines ont établi un programme dont l'objectif comporte l'achat au Canada de matériel et d'approvisionnements militaires d'une valeur de 100 millions de dollars au cours de l'année financière 1951. La plus forte commande placée chez nous jusqu'à présent a trait à des canons de bord de trois pouces et a été confiée à la *Sorel Industries Limited*. D'autres fortes commandes sont en négociations. C'est à la Corporation commerciale canadienne qu'on a confié le soin de placer ces commandes au Canada.

Nous avons conclu avec les États-Unis des ententes importantes en ce qui concerne la répartition des matériaux rares, surtout l'acier. Chaque pays concède à l'autre une priorité analogue à celle qui joue dans le cas de ses propres commandes pour la défense. Je ne saurais trouver de meilleur exemple de confiance mutuelle entre deux pays.

Les États-Unis ont compris le Canada dans la répartition de l'acier destiné à l'exécution de programmes essentiels, comme la construction de wagons de chemins de fer, de navires, de locomotives, ainsi que pour le commerce de l'acier en général. On est à étudier d'autres programmes dont les deux pays reconnaissent le caractère essentiel à l'effort de défense mutuelle.

De nouveaux problèmes surgissent tous les jours dans nos relations avec les États-Unis, et je ne voudrais pas créer l'impression que tout ira comme sur des roulettes du seul fait que nous nous sommes entendus sur une déclaration de principes. Il y aura sans doute

des divergences de vues sur la façon de procéder, car la déclaration de principes reconnaît qu'il peut y avoir des procédés différents, même si les buts sont compatibles. Toutefois, je puis vous dire que ces difficultés sont aplanies à l'amiable à mesure qu'elles se présentent.

Je passe maintenant à un autre aspect de nos plans de défense générale, à l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord. La collaboration dans ce domaine de la production de défense progresse lentement mais régulièrement. Le principe fondamental de la production de l'OTAN porte que les producteurs les plus efficaces contribueront le plus possible aux besoins des États membres. Ces derniers devront également, avant de se lancer dans toute production de grande envergure, conférer avec les autorités militaires de l'OTAN afin de s'assurer que ses produits sont acceptables du point de vue militaire. L'OTAN cherche par tous les moyens à encourager la standardisation entre les alliés, afin de faciliter l'exécution des programmes de production. Le Canada, en décidant d'adopter l'équipement militaire de type américain, a pu mettre à la disposition de l'Europe l'équipement de type britannique que nous avons utilisé jusqu'à présent. Nous avons déjà fourni aux Pays-Bas tout l'équipement requis pour une division, soit une valeur de 57 millions de dollars, et nous livrerons d'autre matériel de ce genre aussi rapidement que nous pourrions le remplacer.

Les préparatifs suscitent un problème complexe pour le Canada. Nous accroissons nos effectifs militaires et nous intensifions notre défense passive. Nous fournissons des armes et du matériel aux pays qui se sont joints à nous aux termes du Traité de l'Atlantique-Nord en vue d'assurer notre défense commune. Ce qui est également important, mais qu'on oublie souvent, c'est que nous cherchons à constituer des moyens de production et à augmenter les approvisionnements d'un grand nombre de matières premières essentielles, dont dépend l'effort de défense du monde démocratique.

Il s'agit là d'une entreprise complexe exigeant l'utilisation la plus judicieuse des ressources. Si nous livrions dans le moment une guerre totale, certaines questions de priorité ne se poseraient pas. En l'occurrence, l'accent porterait sur la production des quantités maximums d'armes et de matériel avec les moyens de production et les matériaux immédiatement disponibles. Mais nous ne sommes pas engagés dans une guerre totale et, si jamais nous le sommes, il se peut que ce ne soit pas avant bien des années. Il nous faut donc, pour donner l'importance voulue à